

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 mai 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) & Mr Anis EL KEBIR (Audit Conseil & Organisation).

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	NOTES	31/12/2021	31/12/2020	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES (part du groupe)			
Actifs immobilisés							
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Capital social	15	39 938 746	39 938 746
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Réserves consolidées	16	9 990 796	19 685 683
Immobilisations incorporelles	6	28 827 277	27 800 682	Résultat consolidé de l'exercice	17	(3 117 449)	(9 586 617)
Amortissements		(26 954 843)	(25 662 337)			46 812 093	50 037 812
Immobilisations corporelles	7	418 365 125	399 622 958	INTERETS MINORITAIRES			
Amortissements		(226 839 157)	(208 099 940)	Parts des intérêts minoritaires/capitaux&réserves consolidées		17 459 612	17 591 808
Immobilisations financières	8	15 469 922	15 492 403	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		2 035 358	1 041 193
Provisions		(5 454 786)	(4 769 341)	TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES		19 494 970	18 633 001
				PASSIFS			
Total des actifs immobilisés		203 413 538	204 384 425	PASSIFS NON COURANTS			
Autres actifs non courants	9	4 552 807	5 383 951	Emprunts obligataires et bancaires	18	60 904 670	66 677 358
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		207 966 345	209 768 376	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		60 904 670	66 677 358
ACTIFS COURANTS				PASSIFS COURANTS			
Stocks	10	78 504 842	80 465 368	Fournisseurs et comptes rattachés	19	127 440 735	117 225 665
Provisions		(3 554 628)	(3 988 100)				
Clients et comptes rattachés	11	30 192 091	17 209 229	Autres passifs courants	20	42 086 030	37 189 385
Provisions		(4 238 955)	(4 269 112)				
Autres actifs courants	12	44 217 956	37 224 700	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	93 220 067	93 131 272
Provisions		(1 108 454)	(1 108 454)				
Autres actifs financiers	13	268 491	174 225				
Liquidités et équivalents de liquidités	14	41 210 877	47 418 261	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		262 746 832	247 546 322
Provisions		(3 500 000)					
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		181 992 220	173 126 117	TOTAL DES PASSIFS		323 651 502	314 223 680
TOTAL DES ACTIFS		389 958 565	382 894 493	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&DES PASSIFS		389 958 565	382 894 493

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 021	2 020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	22	639 015 506	631 574 140
Autres revenus d'exploitation		18 533 091	18 050 838
		657 548 597	649 624 978
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats conso	23	(499 936 499)	(494 178 415)
Achats d'approvisionnement consommés		(18 622 170)	(19 383 457)
Charges de personnel		(65 067 105)	(63 002 354)
Dotations aux amortissements et aux provision	24	(27 439 886)	(24 067 052)
Autres charges d'exploitation	25	(43 404 359)	(43 838 149)
		(654 470 019)	(644 469 427)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 078 578	5 155 551
Charges financières	26	(10 369 855)	(12 252 989)
Produits financiers	27	1 867 230	2 475 056
Autres gains ordinaires	28	9 499 745	1 071 723
Autres pertes ordinaires		(838 767)	(1 363 173)
		3 236 931	(4 913 832)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS			
Impôts sur les bénéfices		(4 208 096)	(3 567 836)
		(971 165)	(8 481 668)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS			
Autres pertes extraordinaires (cont. Soc)		(110 926)	(63 756)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		(1 082 091)	(8 545 424)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 082 091)	(8 545 424)
Intérêts minoritaires		2 035 358	1 041 193
Résultat net (part du groupe)		(3 117 449)	(9 586 617)
Résultat par action		(0,156)	(0,480)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(présenté selon la méthode de référence)

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i> 2 021	<i>au 31 décembre</i> 2 020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	683 723 308	666 149 601
Encaissements reçus des autres débiteurs	0	0
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(640 908 432)	(640 474 071)
Intérêts payés	(11 503 952)	(10 920 985)
Intérêts reçus	1 625 817	1 942 672
Impôts sur les sociétés payés	(222 807)	(475)
Autres flux liés à l'exploitation	4 060	12 190
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	32 717 994	16 708 932
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22 435 286)	(14 653 472)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	3 766 093	536 638
Encaissements Intérêts, dividendes et jetons de présence	8 000	37 069
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(18 661 193)	(14 079 765)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(1 383 622)	(1 795 040)
Encais.provenant des emprunts& billets de trésorerie	39 045 729	5 527 887
Remboursement d'emprunts& billets de trésorerie	(56 621 227)	(14 267 497)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	(18 959 120)	(10 534 650)
VARIATION DE TRESORERIE	(4 902 319)	(7 905 483)
Trésorerie au début de l'exercice	16 811 930	24 717 413
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 909 611	16 811 930

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT-MONOPRIX

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. Présentation des sociétés consolidées

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 43,008% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 50,02% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX détient directement 5,86% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEART » et elle détient le restant du capital indirectement par ses filiales la SIM (52,73%) et la SGS (41,41%).

2. Méthodes de consolidation utilisées et périmètre de consolidation

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

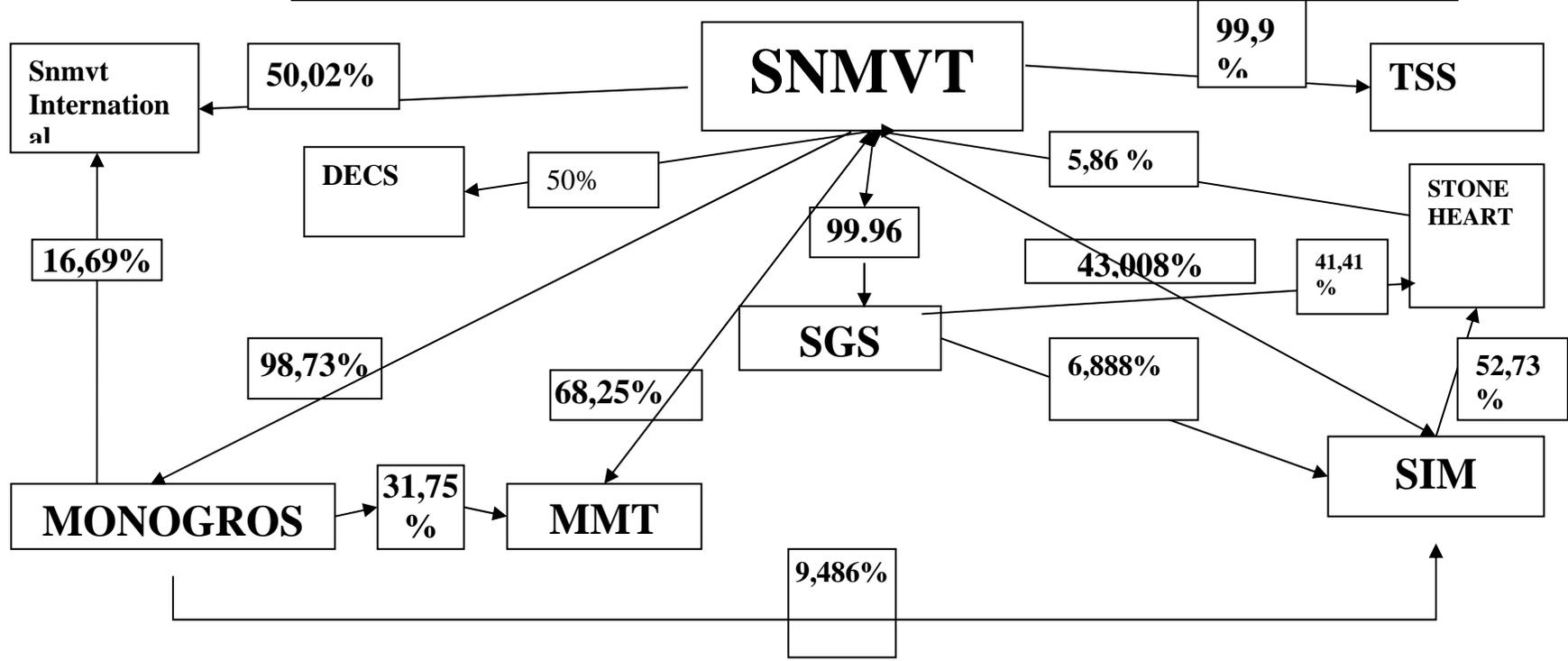
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

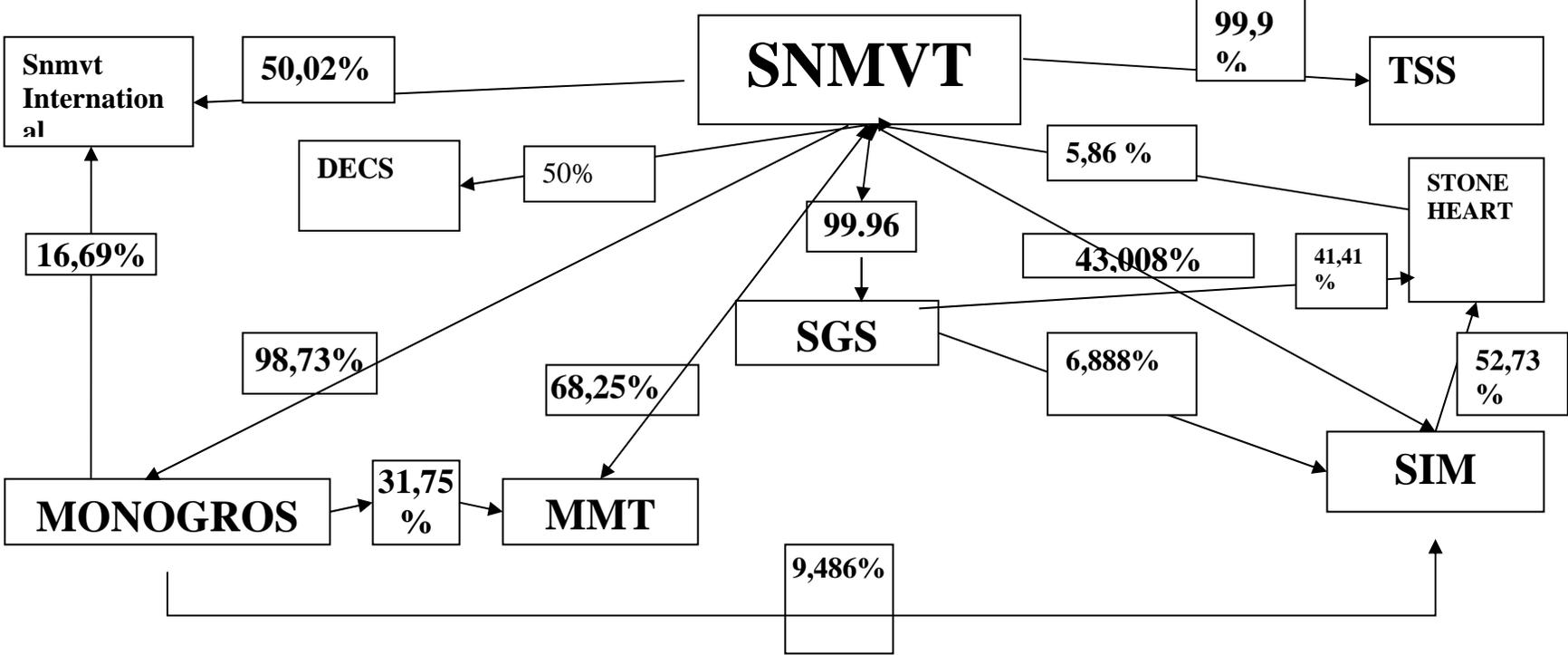
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX.

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2021



Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2020



Au 31 décembre 2021

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	69,93%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	59,26%	Filiale	Intégration globale	59,26%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

Au 31 décembre 2020

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	69,93%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	59,26%	Filiale	Intégration globale	59,26%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

4. Méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

4.2 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

4.4 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

4.6 Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNITED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 50,02% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Lybie dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connaît ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	39 869	39 869
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	(39 869)	(39 869)
Total des écarts d'acquisition nets	0	0
	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>

6. Immobilisations incorporelles

Logiciels informatiques		10 600 619	9 601 997
Fonds de commerce SNMVT		3 586 196	3 586 196
Fonds de commerce SGS		403 560	403 560
Fonds de commerce SIM		1 344 797	1 344 797
Fonds de commerce TSS		12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	6.1	12 838 300	12 838 300
Immobilisations incorporelles en cours		41 805	13 832
		28 827 277	27 800 682
A déduire amortissement des logiciels		(8 967 188)	(7 785 206)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT		(3 487 640)	(3 382 352)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS		(304 919)	(299 683)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM		(1 344 796)	(1 344 796)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS		(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur		(12 838 300)	(12 838 300)
		(26 954 843)	(25 662 337)
		1 872 434	2 138 345

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux des pages suivantes permettent d'analyser les immobilisations et amortissements par société ainsi que les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice 2021.

8. Immobilisations Financières	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Titres de participation	12 531 643	12 531 643
Prêts à plus d'un an	575 848	601 898
Dépôts et cautionnements	2 362 431	2 358 862
	15 469 922	15 492 403
A déduire les provisions sur les titres de participations	(4 879 063)	(4 193 618)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)
	(5 454 786)	(4 769 341)
	10 015 136	10 723 062
9. Autres actifs non courants	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Frais préliminaires MMT	29 746	150 338
Frais préliminaires MGS	73 255	73 130
Frais préliminaires SIM	528 722	438 353
Frais préliminaires SNMVT	3 854 309	4 636 856
Frais préliminaires STONE HEART		7 107
Charges à répartir MGS	30 471	78 167
Charges à répartir MMT	36 304	
	4 552 807	5 383 951
10. Stocks	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Stocks de marchandises	77 126 062	78 532 059
Travaux en cours	49 742	45 261
Stocks des consommables	1 329 038	1 888 048
	78 504 842	80 465 368
Provisions sur les marchandises	(3 554 628)	(3 988 100)
	74 950 214	76 477 268
11. Clients et comptes rattachés	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Clients et comptes rattachés	29 312 996	16 516 564
Clients douteux	879 095	692 665
	30 192 091	17 209 229
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(4 238 955)	(4 269 112)
	25 953 136	12 940 117

12. Autres actifs courants **2 021** **2 020**

Fournisseurs, emballage à rendre	586 201	823 292
Personnel	841 242	726 699
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	20 141 798	21 180 872
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	1 027 253	
Etat, impôts différés	323 561	804 679
Etat et collectivités publiques, TVA et DC à reporter	180 578	1 118 373
Etat et collectivités publiques, autres taxes	7 967	172 731
Débiteurs divers	14 747 347	5 703 894
Charges constatées d'avance	1 775 417	2 009 418
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	257 638	793 698
Compte d'attente	4 328 954	3 891 044
	44 217 956	37 224 700

Provisions sur les autres actifs	(1 108 454)	(1 108 454)
	43 109 502	36 116 246

13. Autres actifs financiers **2 021** **2 020**

Prêts et autres actifs financiers	268 491	174 225
	268 491	174 225

14. Liquidités et équivalents de liquidités **2 021** **2 020**

Placements courants et billets de trésorerie	25 601 576	28 119 813
Chèques à encaisser	194 767	1 109 969
Banques	13 214 633	14 451 220
Caisses	2 199 901	3 737 259
	41 210 877	47 418 261
Provisions sur les billets de trésorerie	(3 500 000)	
	37 710 877	47 418 261

15. Capital social

Le capital social de la société consolidante la SNMVT de 39 938 746 dinars, représenté par 19 969 373 actions de 2 dinars de nominal. .

16. Réserves consolidées 2 021 2 020

Quote-part du groupe dans les réserves consolidées	9 990 796	19 685 683
	9 990 796	19 685 683

17. Résultats consolidés 2 021 2 020

Quote-part du groupe dans les résultats consolidés des filiales	(3 117 449)	(9 586 617)
	(3 117 449)	(9 586 617)

18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires 2 021 2 020

Emprunts bancaires	60 850 993	66 623 681
Autres dettes à plus d'un an	53 677	53 677
	60 904 670	66 677 358

19. Fournisseurs et comptes rattachés 2 021 2 020

Fournisseurs d'exploitation	17 161 384	38 006 673
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	84 292 542	65 764 609
Fournisseurs d'investissement	1 114 137	331 585
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	617 786	12 127
Fournisseurs retenues de garantie et prorata	507 170	708 539
Fournisseurs, factures non parvenues	23 747 716	12 402 132
	127 440 735	117 225 665

20. Autres passifs courants	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Clients créditeurs	3 636 880	3 005 018
Personnel	2 335 139	1 748 896
Etat, impôts et taxes	8 418 091	3 228 856
Comptes courants actionnaires	170 371	708 989
Créditeurs divers, CNSS	4 333 364	4 025 773
Créditeurs divers, assurances groupes	228 517	207 948
Autres créditeurs divers	948 101	2 219 774
Comptes de régularisation	11 696 687	12 534 241
Produits perçus d'avance	570 603	529 359
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	9 748 277	8 980 531
	42 086 030	37 189 385

21. Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Emprunts bancaires à moins d'un an	24 470 445	31 273 256
Crédit de gestion	4 554 592	-
Effets escomptés	10 000 006	-
Billets de trésorerie	24 500 000	29 500 000
Emprunts, intérêts courus	392 604	1 751 646
Concours bancaires	29 302 420	30 606 370
	93 220 067	93 131 272

22. Revenus	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Ventes des marchandises chez la SNMVT	618 317 561	624 136 711
Ventes des marchandises chez monogros	1 905 078	571 053
Ventes des marchandises et produits finis chez MMT	7 518 013	6 325 503
Ventes des marchandises chez SGS	9 773 420	-
Revenus chez TSS	17 647	-
Revenus chez SIM	1 309 153	372 848
Revenus chez SH	174 634	168 025
Revenus chez SIM	-	-
	639 015 506	631 574 140

23. Achats consommés	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Achats des marchandises et matières consommées	499 936 499	494 178 415
	499 936 499	494 178 415

Les achats de la SNMVT auprès de la société Monogros pour 93 006 274 dinars et 91 450 471 dinars respectivement en 2021 et 2020 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .
De même, les achats de la SNMVT auprès de la MMT pour 60 490 905 dinars et 58 780 370 dinars respectivement en 2021 et 2020 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

24. Dotation aux amortissements et résorptions	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	1 023 071	1 444 349
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	19 307 627	18 948 331
Dotation amortissement des écarts d'évaluation/actifs SGS	217 508	217 508
Dotation aux résorptions des autres actifs non courants	2 175 232	2 467 642
Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés	2 633 440	2 749 033
Dotation aux provisions sur les stocks	3 554 628	3 988 100
Dotation aux provisions sur les billets de trésorerie	3 500 000	-
Dotation provision pour risques fournisseurs et d'exploitation	4 228 746	3 038 400
Dotation provision sur les titres de participation	685 444	-
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 988 100)	(4 126 694)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(2 695 502)	(2 401 744)
Reprises /provisions sur les chèques impayés	(8 095)	-
Reprises /provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation	(3 194 113)	(2 257 873)
	27 439 886	24 067 052
25. Autres charges d'exploitation	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Locations et charges locatives	12 136 927	11 044 815
Entretien et réparation	10 108 441	12 222 941
Primes d'assurance	652 132	611 047
Autres services extérieurs	2 958 731	2 170 292
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	2 002 151	1 606 012
Frais de publicité et de publication	6 608 291	6 595 190
Frais de transport et transport sur achat	2 476 101	2 209 678
Voyages, déplacement et missions	2 133 401	2 880 499
Frais postaux et de télécommunication	674 261	587 855
Frais bancaires	1 125 033	935 936
Autres charges ordinaires	94 648	115 779
Impôts et taxes	2 730 143	3 150 889
Transfert de charges	-295 901	-292 784
	43 404 359	43 838 149

26. Charges financières nettes	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Intérêts des emprunts bancaires	7 471 854	8 473 928
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 114 817	1 436 234
Intérêts sur billets de trésorerie	1 738 512	2 282 352
Pertes de change	36 371	45 865
Charges nettes / cession actions		11 881
Autres charges financières	8 301	2 729
	10 369 855	12 252 989

27. Produits financiers	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Produits des comptes courants bancaires	212 665	208 937
Revenus des placements et bons de trésorerie	1 635 529	2 171 781
Dividendes et jetons des présences	8 988	65 414
Plus values / cession valeurs mobilières	6 729	24 033
Gains de change	3 319	4 891
	1 867 230	2 475 056

28. Autres gains ordinaires	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Reprises provisions		
Produits nets sur cession immob	8 456 085	125 238
Autres gains ordinaires	1 043 660	946 485
	9 499 745	1 071 723

29. Autres notes sur les états financiers consolidés

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la SNMVT, a été déterminé sur la base du taux de 25% en 2020 et 15% en 2021. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

30. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la SNMVT a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2021, l'affaire demeure devant les tribunaux judiciaires compétents.

Par ailleurs, pour le second contrôle par la CNSS entamé en 2020 au titre des exercices 2017, 2018 et 2019, le dossier demeure non cloturé à la date de l'établissement des états financiers de cet exercice, et le risque s'y rattachant demeure totalement provisionné.

TUNIS, le 24 Avril 2022

Messieurs les actionnaires de la Société
Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » , faisant ressortir un total bilan consolidé de 389 958 565 DT et un résultat déficitaire consolidé net global de 1 082 092 DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés

pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan consolidé (Cf Note aux états financiers N°10) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2021 incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe

comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve aux pages 7 et 8, fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SNMVT- Monoprix et de ses filiales. A cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Audit Conseil & Organisation
Anis EL KEBIR

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.